

## Les signalisations des risques mécaniques au sein de l'entreprise



Panneau de signalisation



Risque de coupure



Risque d'écrasement



Des pictogrammes  
d'avertissement jaunes = RISQUE



Accès interdit aux  
personnes non  
autorisées



Accès interdit

## Des prescriptions

- ♦ *Ne s'approcher d'une machine à l'arrêt ou en marche que pour des raisons de service et en prenant CONSCIENCE des éléments mobiles ou susceptibles de l'être*
- ♦ *Consigner le matériel électriquement, pneumatiquement et hydrauliquement avant toute intervention*
- ♦ *S'assurer de l'immobilité des organes de la machine*
- ♦ *Veiller à la remise en place correcte de tous les dispositifs protecteurs ôtés ou consignés préalablement*

## Les interdictions

### Il est interdit:

- ♦ *D'engager sa main ou un outil dans une partie de la machine même à l'arrêt, que l'on en ait ou non la vision directe*
- ♦ *D'intervenir avec la main, un outil ou quelconque moyen de nettoyage sur les parties mobiles d'une machine des installations non consignées*
- ♦ *De démonter les protections et carters, ou de supprimer un dispositif de sécurité sur une machine non consignée*
- ♦ *De provoquer le mouvement d'une machine lors d'une intervention, sans en avoir informé les autres intervenants*

## La gravité des blessures

- *Lésion ou atteinte à la santé légère (généralement réversible)*

=> *Ex: Petite coupure, hématome, léger pincement*



- *Lésion ou atteinte à la santé grave (généralement irréversible)*

=> *Ex: Coupure d'un membre, entraînement d'un membre, sectionnement ou arrachement d'un membre*

- *Mort*



# FLASH QHSE

Bulletin d'information n° 014 du 31/08/2016

Durée d'affichage : 1 mois

